



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHANCELADE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	25
Présents	19
Votants	23
Pouvoirs	4

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Chancelade se sont réunis dans la salle B de l'Espace Culturel, sur la convocation qui leur a été adressée le quatre décembre deux mille vingt-quatre par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS :

M. SERRE, Mme RENAUD, M. LAGOUTTE, M. RIVOT, M. COUDASSOT-BERDUCOU, M. KUYE, Mme MOULHARAT, Mme LAUQUÈRE, Mme TOULLIER, M. LAPEYRONNIE, M. MARCHIVE, M. THOUVENIN de VILLARET, M. CHAUMOND, M. GADY, Mme CASADO-BARBA, M. PUGNET, Mme CALEIX, M. DUPEYRAT, Mme SALINIER.

ABSENTS :

Mme DAUDOU-ESPOSITO, M. ANDRÉ J.

POUVOIRS :

Mme FAURE (pouvoir à Mme RENAUD), Mme VANDENBERGHE (pouvoir à Mme TOULLIER), M. ANDRÉ É. (pouvoir à Mme LAUQUERE), Mme CUCCURU-RIVOT (pouvoir à M. RIVOT).

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Bernard CHAUMOND est désigné secrétaire de séance.

Subvention exceptionnelle 2024 : Secours Populaire Français - Soutien aux victimes des inondations en Espagne

Rapporteur : Monsieur Pascal SERRE

Monsieur le Maire rappelle que les régions de Valence, d'Andalousie, d'Aragon et de Catalogne en Espagne ont été frappées par des inondations meurtrières et dévastatrices. Cette situation dramatique porte un bilan humain très lourd avec 217 victimes dénombrées au matin du mardi 5 novembre ainsi que de nombreuses personnes portées disparues.

Devant cette urgence, le Secours Populaire Français a lancé un appel à la solidarité financière afin de répondre aux besoins des sinistrés durement touchés. Cet appel vise à collecter des fonds pour fournir des aides essentielles telles que la nourriture, des produits d'hygiène, une aide matérielle ainsi qu'un soutien psychologique pour les personnes affectées.

Il est précisé que le Secours Populaire Français mène une action conjointe avec l'Association Catalane pour la paix (ACP), son partenaire espagnol basé à Barcelone. Cette dernière a une fine connaissance des régions sinistrées et dispose de réseaux actifs dans toutes l'Espagne. L'ACP identifie également les acteurs associatifs pertinents et de confiance à travers lesquels le Secours Populaire pourra intervenir.

Afin d'apporter un soutien immédiat aux personnes sinistrées et de renforcer les actions de secours dans les villes et villages touchés par ces intempéries sans précédent, la municipalité souhaite réaffirmer son engagement en faveur de la solidarité internationale en proposant l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 300€.

AR Prefecture

024-212401020-20241210-D130_24-DE
Reçu le 18/12/2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle à hauteur de 300€ au Secours Populaire Français afin de venir en aide aux populations sinistrées en Espagne ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour procéder au versement de ladite subvention.

Fait et délibéré à CHANCELADE, le 10 décembre 2024.
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Certifié exécutoire compte-tenu :

- De la transmission en Préfecture le

- De la publication le

Pascal SERRE
Maire

